

Réplique 7

Martine Menès

« La vérité du témoignage repose dans l'incomplétude de la vérité * »

La procédure de la passe met en jeu deux modalités de témoignage : le témoignage du passant qui n'arrive qu'indirectement au cartel et les témoignages des passeurs qui le transmettent.

Averti que le témoignage est toujours un faux témoignage, d'où l'écart que le cartel remarque parfois entre les récits des deux passeurs, Lacan a prévu plusieurs écoutants, d'abord un jury, puis deux passeurs et cinq membres d'un cartel qui écoutent, entendent, peut-être.

Impossible de dire le vrai, pas de vérité toute, certains y seraient semble-t-il plus sensibles. Alors l'un joue le passant, un autre se confond entre sa propre analyse et celle dont il témoigne, un ne sait quoi rapporter, sidéré peut-être par l'impossible de la tâche.

Toute la vérité ne peut pas se dire, elle se dit cependant, traversant les dits, supportant l'impossible, elle se trace et se laisse saisir par ceux qui sont là pour, dans le cartel. Ce n'est pas le miracle de l'écoute ; c'est qu'à travers les mi-dits filtre, ou pas, ce qui est attendu, pas seulement une fin d'analyse, d'ailleurs pas toujours effective, mais une position dégagée de la jouissance souffrante du symptôme, qui laisse le passant étourdi pour un temps face à un nouveau désir, celui de l'analyste.

En somme, toute passe est inachevée, ce qui permet que l'AE nouveau reste sur la brèche d'où il pourrait (s')éclairer sur l'objet de la psychanalyse : l'inconscient.

* ↑ Les membres européens du CIG sortant (2023-2024) ont proposé une série de *Répliques* en préparation à la Journée École « La passe : expérience et témoignages », qui s'est tenue à Venise le 12 juillet 2025.

J.-D. Causse, « L'incomplétude de la vérité et la force du témoignage », *Revue Laval théologique et philosophique*, volume 71, n° 1, 2015, p. 15-27, et J. Lacan, *Le Séminaire, Livre XX, Encore*, Paris, Le Seuil, 1975, leçon du 10 avril 1973, en particulier p. 85.